

Le belgicisme hier et aujourd'hui [1](#)

André GOOSSE

Vu le titre qui englobe nos trois exposés, il semble nécessaire de rappeler d'abord ou peut-être d'apprendre un fait historique à mes auditeurs, que réunit surtout l'intérêt pour le français d'aujourd'hui, intérêt mêlé d'inquiétude. Ce fait historique est que la Wallonie fait partie de ce qu'on peut appeler la première francophonie.

La plupart des Français, mais non, je l'espère, ceux qui sont ici, identifient la France et le français. Bernard Pivot, à propos d'une de ses fameuses dictées (pour lesquelles, par parenthèse, il imite une initiative belge, mais en modifiant son esprit), s'est réjoui que cette année-là le lauréat était pour la première fois un francophone, ce qui impliquait que les Français qui l'avaient précédé n'étaient pas des francophones. Les conséquences sont plus importantes qu'il n'y parait de prime abord.

Les spécialistes de l'histoire de la langue eux aussi font inconsciemment cette identification, aujourd'hui encore. Le monument qu'est le Trésor de la langue française se distingue des grands Larousse et même du grand

Robert

(surtout dans sa première version), en ceci qu'il est un ouvrage de linguistique pensé, dirigé et réalisé par des linguistes, voire pour des linguistes. Comparez par exemple la place de l'étymologie dans ces divers dictionnaires. Or cette identification que je critique se manifeste en divers endroits dans le

Trésor

. Le mot
houille

est présenté comme français depuis 1510, les attestations antérieures étant de l'ancien liégeois, alors que tous ces textes sont écrits en français régional, les uns de France (du Creusot, en Bourgogne) et les autres de Liège. Cela est plus grave quand l'histoire même du français est méconnue. On trouve dans l'article

oïl

ces définitions : " Au Moyen Age, mot exprimant l'affirmation dans les régions

de France

approximativement situées au Nord de la Loire... " ; " Ensemble des parlers qui étaient usités dans les régions

de France

où

oui

se disait

oïl

" ; et dans l'article

roman

: " Langue vulgaire issue du latin populaire, parlée en France

du VIIIe au XIe siècle ". Qu'est-ce que la France du VIIIe siècle ? Quant à celle du XIe siècle, elle incluait la Flandre (non romane en grande partie) et excluait la Lorraine et la Franche-Comté, qui devaient la rejoindre plus tard, ainsi que la Wallonie, qui ne la rejoignit jamais, toutes régions ayant participé à la même histoire linguistique, seule concernée par les termes

oïl

et, moins nettement,

roman

.

Si l'on se fonde sur ce que l'on enseignait depuis le XIXe siècle, ce

français serait né dans l'Ile-de-France, dans le domaine royal, et il serait issu d'un dialecte pour lequel les érudits ont même inventé un nom en 1889, le francien. On donne parfois à cela une présentation caricaturale : le roi de France aurait imposé le français à la France entière, ce qui sert d'argument à certains pour présenter le français comme une sorte d'usurpateur.

Les faits observables ne vont pas dans ce sens. Primo, mis à part les Serments de Strasbourg

, la nature même des premières œuvres répondait à des besoins fort étrangers à la politique : pour répandre la doctrine et la morale chrétiennes, pour divertir les gens, pour les instruire, pour régler des affaires mettant en cause des particuliers ou les bourgeois d'une petite ville, on avait besoin d'un langage que le public moyen comprenait plus facilement que le latin. Secundo, aucune de ces œuvres n'a été composée dans la région présentée comme le berceau du français : il faut attendre le

Roman de la Rose

, au milieu du XIIIe siècle. Tertio, bien avant cela, le français était écrit, non seulement en Artois, en Normandie, en Champagne et dans d'autres régions dépendant du roi de France, mais aussi en Lorraine et en Wallonie, qui n'en dépendaient pas (sans parler de l'Angleterre, où il s'agit d'une situation provisoire). La première charte en langue vulgaire concerne un bourg du Hainaut belge, Chièvres ; elle date de 1194, soixante ans avant la première charte issue du pseudo-berceau. Non seulement les Lorrains et les Francs-Comtois mais aussi les Wallons ont les mêmes titres que les Arrageois, les Normands et les Champenois à considérer le français comme leur langue. Le Sud de la France appartient à la deuxième francophonie.

Dans les diverses provinces, ce français écrit présentait des caractères particuliers, qu'il devait souvent aux parlers locaux et qui vont progressivement se réduire. Il deviendra aussi une langue parlée, d'abord par une minorité, puis, au XIXe siècle et au XXe, par l'ensemble de la population. Dans le peuple, les influences locales resteront fortes. Mais il serait inexact de ne voir dans les régionalismes que des traits empruntés aux dialectes. Indépendante politiquement de la France, la Wallonie s'est organisée d'une autre manière, et le vocabulaire concernant la politique, l'enseignement, le droit contient des mots inusités en France et qui n'ont aucun caractère populaire : par exemple, chez nos juristes, le latinisme *qualitate qua* plutôt que *ès qualités*.

La légitimité de ce vocabulaire n'est contestée par personne ; il ne figure donc pas dans les relevés traditionnels des belgicisms. Résultat : il est presque toujours ignoré ou mal décrit par les dictionnaires français, même depuis qu'ils se sont ouverts assez largement aux régionalismes - aux régionalismes non français. Caucus " réunion non officielle des membres d'un parti politique " est absent du

Trésor

comme du

Robert ; poll

" désignation par un parti des candidats aux élections " est seulement dans le

Trésor

, comme concernant l'Angleterre et avec un sens qui n'est pas le nôtre ;

accise

est un " terme peu usité à partir du XVIIIe siècle ", dit simplement le

Trésor
, alors qu'au pluriel, il est resté très vivant en Belgique, comme l'aurait sans doute montré au rédacteur l'article voisin consacré au nom dérivé accisien

(reconnu comme belge) si celui-ci avait reçu la définition qu'il méritait : " employé des accises " ; des locutions nominales comme député permanent, secrétaire communal sont absentes des deux dictionnaires.

Parmi les premiers répertoires consacrés aux régionalismes de notre pays, certains sont destinés aux Flamands, qui, par un phénomène naturel, transposent en français des particularités de leur langue : mots n'ayant pas le même sens de part et d'autre, calques syntaxiques comme dans l'emploi de l'indicatif imparfait, sans parler des prononciations. Personne, à ma connaissance, ne trouve légitimes ces transpositions. Il arrive que ce qui est courant en néerlandais ne soit pas inconnu en français, par exemple dans la langue littéraire. Mais dans la bouche d'un locuteur flamand cela ne sera pas perçu comme une élégance. A un allophone, surtout débutant, il vaut mieux enseigner l'usage le plus courant.

Au XIXe siècle, la situation était plus complexe que ce que je viens de dire, puisqu'il y existait une bourgeoisie francophone qui utilisait le flamand local quand cela était nécessaire, par exemple avec les domestiques ; j'ai encore connu cette situation il y a quarante ans dans quelques vieilles familles de Louvain. C'est aussi ce que l'on observait à Bruxelles et dans sa région, à la différence que le français y était mieux installé, au point que la majorité est devenue très largement francophone. Mais l'influence du substrat flamand est assez nette, involontairement dans la prononciation et la syntaxe, plus consciemment dans le vocabulaire, et ces emprunts-ci plus consciemment encore en Wallonie. Je ne parle pas de Manneken-pis, dont la gloire est bien plus étendue encore et qu'il serait absurde et impossible de débaptiser, mais de mots ou expressions, pourtant

phonétiquement et graphiquement exotiques, comme
zinneke

, proprement " chien sans race " (mais susceptible d'emplois figurés) ou
comme

en stoemelinks

" en tapinois ", que j'ai entendu dans un discours d'un orateur qui parle
aujourd'hui, pourtant Wallon déclaré, mais il le prononçait avec un
sourire de connivence et ces pauses insensibles qui dans l'oral tiennent
lieu de guillemets.

S'il s'agit de syntaxe, la diffusion est moins grande, et j'ai été fort surpris
de trouver dans les Robert, grand et petit, le tour Je ne peux pas de
ma mère " elle ne me

donne pas la permission ", avec la mention

Belgique

et une analyse syntaxique discutable.

Je ne parlerai pas ici des vrais belgicisms empruntés au flamand,
j'aurais dû dire : vraiment empruntés au flamand, parce que,
notamment pour la syntaxe, cette explication est souvent avancée à la
légère.

En 1806 a paru un livre intitulé Flandricismes, wallonismes et
expressions impropres dans la langue française, par un ancien
professeur . Il est intéressant à cause de
son succès, puisqu'il connaîtra au moins cinq éditions (dont la dernière
en 1928), mais surtout parce qu'il représente une conception qui aura la
vie dure : il mêle en effet des régionalismes réels et des mots ou tours

que condamnent aussi les puristes s'adressant à des lecteurs français.
Ne dites pas un chacun, mais
chacu

n ; personne d'autre
, mais
personne autre ; puis-je sortir ?
mais
m'est-il permis de sortir ? tartine
, mais
beurrée

. Sur le peu de fondement de ces interdits et sur leur relativité, il suffit
de signaler que certains ouvrages récents destinés aux Québécois
prescrivent : Ne dites pas
beurrée
, dites
tartine

. De pareils mélanges et ce purisme mal informé, on les trouvera
encore longtemps, y compris, au XXe siècle, avec la signature de
linguistes qu'on aurait espérés mieux informés, comme Jules Feller,
Marcel Paquot et Omer Jodogne. Alors qu'il s'agissait d'établir en
commun une liste de belgicisms incontestables, j'ai eu bien de la
peine à en faire écarter
loin s'en faut
, auquel tenait fort Joseph Hanse, qui dirigeait nos travaux.

Il y a, heureusement, des auteurs plus attentifs à isoler les vrais
belgicisms. Les nommer ici serait peu utile. Cela impliquait d'ailleurs
que le point de vue normatif cesse d'être déterminant puisqu'il y a,
comme je l'ai dit tout à l'heure, parmi les emplois qui nous sont propres
un certain nombre que l'on s'accorde à ne pas critiquer. Parmi les
érudits qui ont choisi un point de vue purement descriptif, je
mentionnerai seulement un familier des biennales, Jacques Pohl.

J'ouvre une parenthèse qui mettra un peu d'humanité dans cet exposé sans doute trop sévère. Le florilège de Jeanne Ogée ² (page 15) m'a rappelé un épisode remontant à la pré-biennale de Namur en 1965. C'est avec de vraies larmes que Jacques Pohl entendit le rappel que c'est grâce à la voix modeste d'Haïti que le français fut admis comme une des langues officielles de l'ONU.

J'ai essayé dans une communication à l'Académie belge de langue et de littérature françaises de répondre à la question : Qu'est-ce qu'un belgicisme ? La réponse impliquait la connaissance de ce qui se passe au-delà de notre frontière du sud. La consultation des dictionnaires ne suffit pas pour y répondre. Centrés pendant longtemps sur l'usage parisien et négligeant les variations régionales à l'intérieur de la France, ils sont amenés à ne voir de régionalismes qu'à l'extérieur : devant un emploi rare qu'ils trouvent chez Chateaubriand ou chez Flaubert, ils ne pensent pas que ces auteurs puissent le devoir à leur lieu d'origine. Inversement, le Trésor taxe de belgicisme un mot simplement parce qu'il l'a trouvé chez un de nos compatriotes ³

qui use d'un lexique libéré. Si l'on écoute parler les Français, si on lit attentivement les auteurs de France, on s'aperçoit que beaucoup de mots ou de tours dont on nous attribue la propriété ne s'arrêtent pas à la frontière. Les uns s'emploient dans les régions qui bordent la Belgique, et d'autres beaucoup plus loin ou de façon plus dispersée : je pense aux noms des repas par exemple. Les dictionnaires récents sont mieux informés sur les régionalismes hors de France, mais pas beaucoup mieux sur ce qui concerne la France même. Mais les choses vont sûrement changer grâce au remarquable

Dictionnaire des régionalismes de France
que vient de publier Pierre Rézeau.

Les dictionnaires récents, pour les régionalismes extérieurs à l'Hexagone, font appel à des informateurs canadiens, suisses et belges. Ceux-ci ont-ils toujours été suivis ? Il y a un cas où je ne l'ai pas été. Ce n'est pas très important, mais c'est instructif. On m'avait interrogé pour le Trésor sur le mot familier guindaille, qui est surtout usité parmi les étudiants et désigne une réunion joyeuse et bien arrosée. J'avais donné la prononciation telle que vous l'avez entendue. J'ai été surpris de voir que le dictionnaire avait remplacé mon

a

antérieur par un

a

postérieur absolument étranger à la totalité des locuteurs utilisant ce mot.

Ce ne sont pas seulement les grands dictionnaires qui ont accordé l'hospitalité à nos belgicisms, mais aussi le petit Larousse et le petit Robert

, qui ont un autre public, intéressé surtout par des questions normatives : quel est le sens et le genre de ce nom ? que signifie-t-il ? quelle est son orthographe correcte ? La présence dans le dictionnaire donne à un mot un prestige particulier.

J'ai déjà dit que la présence de Je ne peux pas de ma mère me paraissait peu justifiée, vu les conditions sociales et géographiques où s'emploie ce tour. Je crois que ces dictionnaires en un volume reçoivent

rarement, ou rarement sans commentaire, des emplois de France qui ont les mêmes limitations. Bien que moins marqué, se rappeler de , fautif pour le Petit Larousse , fait l'objet d'une mise en garde explicite dans le petit Robert .
J'y parle pour je lui parle , absent du premier, est taxé de populaire par le second.

A la biennale de Jersey en 1979, Léopold Sédar Senghor (je cite le Florilège , p. 20) a dit qu'il fallait être accueillant pour les régionalismes de vocabulaire, mais non quand il s'agit de la phonétique, de la morphologie, voire de la syntaxe. Pour la phonétique, dans la première francophonie, les différences ne sont pas très nombreuses et n'entravent guère la communication ; il n'est d'ailleurs pas facile de corriger ce dont on n'a pas conscience. Pour la syntaxe, les particularismes sont plus gênants et leur remplacement plus facile, car il existe toujours des substituts irréprochables et largement connus. Pour le vocabulaire, c'est différent.

Il faut reconnaître que le français commun a gagné du terrain. Beaucoup des fautes contre lesquelles mettait en garde le chroniqueur de la revue *La vie wallonne* en 1920-1921 semblent avoir disparu. Je doute que les défenseurs les plus décidés des belgicisms regrettent ces disparitions. Je ne connais pas, à

l'inverse, beaucoup de gens qui vont jusqu'à prononcer à la française
valon
pour
wallon
ou
vaterlo
ou
bruksèl
. ou à interdire
septante
à leurs enfants.

Mais il y a un climat général en faveur des originalités locales, tantôt par un certain nationalisme que je ne dis pas antifrçais, car les provinces de France n'y échappent pas, tantôt par une application de la formule de Mai 68 " Il est interdit d'interdire ". Il y a aussi la théorie du libre développement de l'enfant. Le gentil Albert Doppagne (que j'évoque avec la même sympathie que les intervenants d'avant-hier) a été le symbole de la tradition aux yeux de ceux qui l'ont brulé en effigie dans un village (il était présent incognito). Pourquoi lui ? Peut-être parce qu'il était un des auteurs (et le rédacteur principal, mais cela ne se savait pas) de La chasse aux belgicisms, dont le titre pouvait paraître belliqueux et le ton parfois irritant, mais cela n'a pas empêché que le livre soit un beau succès de librairie, ce qui prouve que tout le monde n'est pas pour la libération totale de la parole. Doppagne était aussi l'auteur (seul) de Bel
gicisms de bon aloi
, qui contrebalance les jugements négatifs.

Il est interdit d'interdire. Ce verbe ne peut guère s'appliquer qu'à l'école.

Il est vrai qu'à l'école, il conviendrait de présenter les choses de façon moins négative que naguère. En dehors de l'école, les usagers sont libres ; il ne s'agit que de conseils. Il s'agit, tout en laissant ses droits à la vie quotidienne et familière, de permettre aux gens de jouer un rôle en dehors de leur village, de leur permettre à eux aussi de devenir, par exemple, professeurs d'université, ou simplement de savoir qu'en écrivant nonante sur un chèque, la femme de Jacques Pohl a vu en Bretagne le chèque refusé. Je crains parfois qu'en faisant l'apologie des tours villageois, ce qui est à la mode, on ne fasse passer pour superflues les acquisitions nécessaires. Il n'est pas si facile d'apprendre à insérer mentalement des italiques dans ses discours. Mais je concède que le mépris de jadis et même de naguère pour le parler local était une attitude bien regrettable. Bref, ne pas détruire, ne pas mépriser surtout, mais ajouter, ajouter le plus possible. Je suis convaincu qu'il s'agit en réalité de démocratie.

André GOOSSE

Notes

1. Ce texte applique les recommandations orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française en 1990 et approuvées par l'Académie française. [\[RETOUR\]](#)

2. Florilège des vingt premières biennales de Namur (1965) à La Rochelle (2003) . Paris, 2005. [\[RETOUR\]](#)

3. Camille Lemonnier. [\[RETOUR\]](#)